



Liberté Égalité Fraternité

Affaire suivie par : Xavier SCHARSCH Tel : 03 88:21 63 86

Mél: pref-elections@bas-rhin.gouv.fr

Strasbourg, le - 1 MARS 2021

La préfète du Bas-Rhin à Monsieur le maire de SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER

s/c de Monsieur le sous-préfet de l'arrondissement de Haguenau-Wissembourg

Objet : Composition des commissions de contrôle des listes électorales

PJ: Arrêté portant composition de la commission de votre commune

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint l'arrêté préfectoral portant composition de la commission de contrôle des listes électorales de votre commune, en application des articles L. 19 et R. 7 à R. 11 du Code électoral.

Conformément à vos propositions, la commission est composée des élus suivants :

Membres	Titulaires	Suppléants
Conseiller municipal nº 1 (issu de la liste « SERVIR ET UNIR SCHWEIGHOUSE »)	Monsieur OTT Jean-Georges 4 rue Albert Schweitzer 67590 SCHWEIGHOUSE-SUR- MODER jgeorges.ott@gmail.com	/.
Conseiller municipal nº 2 (issu de la liste « SERVIR ET UNIR SCHWEIGHOUSE »)	Madame ACKER Christiane 17 rue Victor Hugo 67590 SCHWEIGHOUSE-SUR- MODER christiane.acker@hotmail.fr	/
Conseiller municipal nº 3 (issu de la liste « SERVIR ET UNIR SCHWEIGHOUSE »)	Madame KREUTZBERGER Aurélie 5A route de Strasbourg 67590 SCHWEIGHOUSE-SUR- MODER aurelie.kreutzberger@me.com	/
Conseiller municipal nº 4 (issu de la liste « SCHWEIGHOUSE AVEC VOUS »)	Madame BARBIER Elsa 26 cité des Houblons 67590 SCHWEIGHOUSE-SUR- MODER elsa.louise.barbier@gmail.com	/

Conseiller municipal nº 5 (issu de la liste « SCHWEIGHOUSE AVEC VOUS »)

Monsieur FRITZINGER Yves 13 coteau de la Pinède 67590 SCHWEIGHOUSE-SUR-**MODER** yves.fritzinger@icloud.com

En vertu de l'article R. 7 précité, la composition de la commission est rendue publique par affichage sur les panneaux officiels d'informations municipales et mise en ligne sur le site Internet de la commune lorsqu'il existe.

Par conséquent, je vous invite à procéder à l'affichage et à la mise en ligne de l'arrêté, ainsi qu'à sa notification aux membres de la commission.

Conformément à l'article L. 19 précité, la commission doit se réunir au moins une fois par an et, en tout état de cause, entre les vingt-quatrième et vingt-et-unième jour précédant chaque scrutin, même si une réunion s'est déjà tenue plus tôt dans l'année.

Le conseiller municipal n° 1 convoque les autres membres de la commission pour les réunions.

Il conviendra, au moment des réunions de la commission, d'appeler l'attention de ses membres sur la nécessité de la présence d'au moins trois d'entre eux, ou de leurs suppléants le cas échéant, afin de pouvoir délibérer valablement.

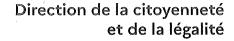
Je tiens à vous préciser qu'un suppléant peut remplacer n'importe quel titulaire de la même liste et n'est pas affecté à un titulaire en particulier.

Si la composition de votre commission devait évoluer pour quelque raison que ce soit, je vous serais très reconnaissante de bien vouloir m'en informer, afin que je prenne un arrêté modificatif.

Mes services restent à votre entière disposition pour tout complément d'information.

La préfète Pour la Présète et par délégation

Mathieu DUHAMEL





Liberté Égalité Fraternité

Bureau de la Réglementation et de la Citoyenneté Section Élections Strasbourg, le MAS 2021

ARRÊTÉ

portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER

La préfète de la région Grand est, préfète de la zone de défense et de sécurité est, préfète du Bas-Rhin

VU le Code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11;

VU le décret du 15 janvier 2020 portant nomination de Madame Josiane CHEVALIER en qualité de préfète de la région Grand est, préfète de la zone de défense et de sécurité est, préfète du Bas-Rhin;

VU le décret du 1^{er} décembre 2020 portant nomination de Monsieur Mathieu DUHAMEL en qualité de secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin ;

VU l'arrêté du 10 décembre 2020 portant délégation de signature à Monsieur Mathieu DUHAMEL, secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin ;

VU les résultats des élections municipales et communautaires de 2020 dans la commune de SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER;

VU les propositions de Monsieur le maire de SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER;

CONSIDÉRANT qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin;

<u>ARRÊTE:</u>

<u>Article 1^{er}</u>: Les conseillers municipaux suivants sont nommés membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER :

Membres	Titulaires	Suppléants
Conseiller municipal n° 1 (issu de la liste « SERVIR ET UNIR SCHWEIGHOUSE »)	Monsieur OTT Jean- Georges	•/
Conseiller municipal n° 2 (issu de la liste « SERVIR ET UNIR SCHWEIGHOUSE »)	Madame ACKER Christiane	/
Conseiller municipal n° 3 (issu de la liste « SERVIR ET UNIR SCHWEIGHOUSE »)	Madame KREUTZBERGER Aurélie	/
Conseiller municipal nº 4 (issu de la liste « SCHWEIGHOUSE AVEC VOUS »)	Madame BARBIER Elsa	· / / / / / / / / / / / / / / / / / / /
Conseiller municipal n° 5 (issu de la liste « SCHWEIGHOUSE AVEC VOUS »)	Monsieur FRITZINGER Yves	/

<u>Article 2:</u> Le secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin et Monsieur le maire de SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Bas-Rhin.

La préfète, Pour la Préfète et par délégation r Staire Genéral

Mathieu DUHAMEL